

**Observatoire des Sciences et des Techniques**

**Analyse de la participation des femmes  
aux instances scientifiques**

*Rapport final*

Rapport réalisé par l'Observatoire des Sciences et des Techniques  
avec le soutien financier de la mission Parité pour la science et la technologie,

DIRECTION DE LA RECHERCHE - MINISTERE DE LA RECHERCHE  
CONVENTION N° 01 L 4709

Laurence Esterle  
*et*  
Sylviane Chapelle

*février 2002*

## *Remerciements*

Nous souhaitons exprimer notre vive reconnaissance à Mme Françoise Cyrot-Lackmann, responsable de la mission Parité pour la science et la technologie, ainsi qu'à Suzanne Srodogora du ministère de la Recherche pour leur soutien et l'aide qu'elles ont apportés à la réalisation de cette étude.

Nous tenons à remercier très chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à rechercher, collecter et nous fournir les données, parfois anciennes, en provenance des institutions de recherche et du ministère de la Recherche. C'est grâce à elles et à leurs efforts que cette étude a pu être réalisée.

Le service informatique de l'OST (Nelson Teixeira, David de Almeida et Mathieu Jouannigot) a contribué à ce rapport en apportant son aide pour constituer la base de données. Suzy Ramanana-Rahary a assuré le contrôle statistique des données. Nous les remercions tous vivement pour leur contribution.

# Sommaire

<b>Sommaire</b> .....	<b>3</b>
<b>Synthèse de l'étude</b> .....	<b>4</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>7</b>
<b>I. Contexte de l'étude</b> .....	<b>7</b>
1. Les institutions concernées.....	7
2. Les instances concernées.....	9
3. Les membres des instances.....	10
4. Les mandatures.....	10
5. Les disciplines .....	11
6. Les données .....	11
7. Constitution de la base de données.....	11
<b>II. Résultats</b> .....	<b>12</b>
1. Participation globale des femmes dans les instances des institutions scientifiques .....	12
2. Participation des femmes dans les instances selon la discipline .....	15
<b>III. Participation des femmes dans les instances selon le type d'institution</b> .....	<b>18</b>
<b>IV. Participation des femmes dans le comité consultatif national d'éthique</b> .....	<b>20</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>21</b>
Annexe 1 - Note méthodologique .....	22
Annexe 2 - Texte de la communication au colloque du 17 novembre 2001 : «Les Femmes dans les métiers scientifiques et techniques», organisé par l'Association Femmes et Sciences : présentation des résultats préliminaires sur le Comité national de la recherche scientifique .....	30

## *Synthèse de l'étude*

**D'une manière générale, la participation des femmes aux travaux des instances scientifiques, d'évaluation, de stratégie ou d'administration, est en augmentation, passant de 15 % durant la période 1984-1989 à 23 % durant celle de 1999 à nos jours.** Elle a augmenté de 8 points en 15 ans, avec une croissance de quatre points entre 1984 et 1989 et de trois points entre 1994 et 1999.

### **La proportion de femmes est variable selon le type d'instances et selon la période considérée.**

Dans les instances d'évaluation scientifique (IES), la part de femmes passe de 17 % en 1984-1988 à 23 % en 1999 à nos jours, avec une croissance régulière atteignant 6 points au total. La participation des femmes connaît une forte croissance parmi les membres des instances d'orientation stratégique (IOS) de type conseil scientifique, passant d'une valeur de 4 % en 1984-1988 à 28 % en 1999 à nos jours. Pour la période 1999 à nos jours, elle dépasse celle des instances d'évaluation scientifique.

La proportion de femmes dans les instances administratives varie de 6 % en 1984-1988 à 22 % pour la période débutant en 1999.

### **La participation des femmes varie également selon le mode d'accession.**

Les femmes représentent une part inférieure à 10 % des membres élus durant la période 1984-1988, toutes instances confondues. Pour la période débutant en 1999, la proportion de femmes élues atteint 27 %, ce qui est supérieur à la part moyenne de 23 %.

En ce qui concerne les nommées, la proportion de femmes qui est de 4 % pour la période 1984-1988, atteint 21 % pour celle de 1999 à nos jours. Cette proportion connaît, comme pour les membres élus, une augmentation importante en 1989. Après un arrêt de la croissance lors de la période 1994-1988, celle-ci reprend en 1999 à nos jours avec un gain important de 10 points.

### **La proportion de femmes est plus faible parmi les directeurs de recherche-professeurs d'université présents dans les instances que parmi les ingénieurs, techniciens et administratifs (ITA).**

La proportion de femmes parmi les directeurs et professeurs d'université qui sont membres des instances est de 5 % lors de la période 1984-1989 et atteint 19 % à la période débutant en 1999, après une croissance régulière. L'analyse de l'évolution du nombre d'hommes et de femmes montre que l'augmentation de la participation des femmes s'accompagne d'une diminution du nombre d'hommes.

Ce n'est pas le cas pour les maîtres de conférences et chargés de recherche : si la proportion de femmes passe de 20 % à 31 % en quinze ans, le nombre d'hommes présents augmente de façon plus importante que le nombre de femmes.

Parmi les ITA qui sont membres des instances scientifiques, la proportion de femmes qui est de 35 % en 1984-1988, reste autour de cette valeur jusqu'à la période débutant en 1999 où elle diminue pour atteindre 32 %. Le nombre de femmes ITA siégeant dans des instances ne varie pratiquement pas entre les deux périodes débutant en 1994 et 1999, alors que celui des hommes connaît une croissance de 15 %. Ainsi, dans le cas des ITA, la tendance observée est inverse à celle du cours général qui tend à favoriser la participation des femmes.

### **Le pourcentage de femmes parmi les présidents passe de 6 % à 15 % en quinze ans.**

Le pourcentage de femmes qui président les instances varie de 6 % en 1984-1988 (ce qui correspond à 4 femmes sur 64 présidents) à 15 % à la période débutant en 1999 (soit 15 femmes parmi 100 présidents). Si le nombre de femmes présidentes a doublé entre les deux périodes débutant en 1994 et en 1999, passant de 7 à 15, par comparaison, le nombre d'hommes n'a pratiquement pas changé. Le gain pour les femmes ne se fait donc pas au détriment des hommes en nombre absolu.

### **Des différences existent selon les disciplines.**

*Trois grandes tendances sont notées :*

- les disciplines pour lesquelles la participation des femmes aux instances d'évaluation sont constamment supérieures à la moyenne toutes disciplines confondues : mathématiques, sciences du vivant (SDV), sciences humaines et sociales (SHS). Pour ces trois disciplines, la part des femmes est comprise entre 24 et 26 % à la période débutant en 1999 ;

- les disciplines pour lesquelles la part des femmes inférieure à la moyenne en 1984-1989 a connu un rattrapage pour devenir supérieure à la moyenne toutes disciplines confondues lors de la période débutant en 1999 : chimie et gestion de la recherche pour lesquels la part des femmes atteint respectivement 26 % et 28 % ;

- enfin, les disciplines pour lesquelles la participation des femmes aux instances d'évaluation est inférieure à la moyenne générale et le demeure sur la période de quinze ans. Ce groupe comprend la physique, les sciences de l'univers (SDU) et les sciences pour l'ingénieur (SPI). La participation des femmes dans les instances d'évaluation en physique et en SPI est respectivement de 12 % et 13 % à la période débutant en 1999, soit près de la moitié de la moyenne générale. La participation de femmes dans les instances de SDU est de 20 % lors de la dernière période.

### **Enfin, les femmes sont plus ou moins associées aux travaux des instances selon le type d'institution.**

Les EPST privilégient davantage les femmes que les EPIC et les GIP, avec cependant des différences importantes selon les institutions. L'analyse des instances d'évaluation scientifique (IES) des EPST indique ainsi que des écarts allant du simple au quintuple existent entre les institutions, pouvant probablement être expliquée en partie par la finalité de l'institution et par les disciplines qui y sont privilégiées.

Les instances dépendant du ministère de la Recherche étaient faiblement représentées en femmes jusqu'à la période débutant en 1999 où la proportion triple pour atteindre la valeur de 21 %. Enfin, le Comité consultatif national d'éthique est composé actuellement de moins d'un tiers de femmes.

## **Conclusion**

Au total, cette analyse montre que, d'une manière générale, la participation des femmes aux travaux des instances scientifiques, d'évaluation, de stratégie ou d'administration, est en augmentation depuis 1984. Cependant de grandes différences subsistent selon le type d'accession (élection ou nomination), la discipline et l'institution. Les variations selon les périodes indiquent que les progressions ne s'inscrivent pas définitivement dans le temps et peuvent être arrêtées. Des enquêtes et des études complémentaires au sein des institutions permettraient d'analyser plus précisément les facteurs qui interviennent. Leur compréhension permettrait de prendre, le cas échéant, les mesures pertinentes pour renforcer la participation des femmes dans les instances.

Rappelons, pour terminer, que le pourcentage de femmes parmi les chercheurs et enseignants-chercheurs est de 31 % en 2000. Dans les EPST dont les instances scientifiques ont été étudiées, la proportion de femmes parmi les chercheurs varie de 17 % en physique à 40 % en sciences du vivant, ce qui indique que la question ne se situe pas au niveau du vivier.

## **Introduction**

L'étude de la participation des femmes aux instances scientifiques a été réalisée par l'Observatoire des Sciences et des Techniques avec le soutien financier de la mission «Parité pour la science et la technologie» du ministère de la Recherche. Elle vise à étudier la représentation des femmes dans les instances des institutions de recherche, qu'il s'agisse d'instances en charge d'évaluation scientifique (des chercheurs, des laboratoires, des projets...), d'instances en charge d'élaboration de la stratégie des institutions (en termes d'orientation, de programmes, de priorités scientifiques...) ou, enfin, d'instances administratives. De plus, la composition actuelle du Comité consultatif national d'éthique (CCNE) fait l'objet d'un commentaire.

La participation des femmes à ces instances est un enjeu majeur de la parité. Elle est le garant d'une évaluation égalitaire et juste et d'un choix d'orientations scientifiques qui prennent en considération aussi bien les préoccupations des hommes que celles des femmes scientifiques.

A l'occasion du colloque «Femmes dans les métiers scientifiques et techniques» organisé par *l'Association Femmes et Sciences*, les premiers résultats de l'étude portant sur l'analyse de la participation des femmes aux trois dernières mandatures (1991-2001) du Comité national de la recherche scientifique ont déjà été présentés (voir Annexe 2).

Le rapport actuel présente les résultats obtenus sur l'ensemble des données fournies par les institutions de recherche et le ministère de la Recherche. Ces données concernent un total d'environ 9 500 personnes qui ont été ou sont encore membres d'une instance scientifique de 1984 à nos jours.

## **I. Contexte de l'étude**

### **1. Les institutions concernées**

L'étude concerne l'ensemble des institutions de recherche placées sous la tutelle du ministère de la Recherche : établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), établissements à caractère industriel et commercial (EPIC) et principaux groupements d'intérêt public (GIP).

Chaque institution a été sollicitée pour fournir des données portant sur l'ensemble de ses instances depuis 1982. La grande majorité des institutions ont été en mesure de répondre. Les données fournies sont décrites dans le tableau T1 ci-après.

L'étude prend également en compte les instances scientifiques directement gérées par le ministère de la Recherche (comme les comités scientifiques des Actions concertées incitatives - ACI), ainsi que les comités stratégiques de niveau national (Conseil national de la science, Conseil supérieur de la recherche et de la technologie...).

Enfin, la composition actuelle du Comité consultatif national d'éthique (CCNE) a été étudiée.

**Tableau T1 : Données fournies par les institutions**

Organismes / Instances	IA	IOS	IES
EPIC			
CEA	2001	2001	2001
CIRAD	1984 - 2001	1984 - 2002	1990 - 2002
CNES	NC	NC	NC
IFREMER	1984 - 2005	1983 - 2001	
EPST			
CEMAGREF	NC	NC	NC
CNRS	1983 - 2004	2001 - 204	1984 - 2004
INED	1993 - 2005	1992 - 2005	1992 - 2005
INRA	NC	1980 - 2002	1986 - 2002
INRETS	NC	NC	NC
INRIA	1983 - 2004	1983 - 2003	1983 - 2004
INSERM	1987 - 2002	1991 - 2002	1991 - 2002
IRD	2001	2001	2001
GIP			
ANRS	1992 - 2001	1992 - 2001	
GENOSCOPE (CNS)	1997 - 2001	1997 - 2001	
GENOTYPAGE (CNG)	1998 - 2001	1998 - 2001	
OST	1990 - 2001	1996 - 2001	
ministère de la Recherche			
ACIBiologie			1999 - 2003
ACICognitive			1999 - 2003
ACICryptologie			1999 - 2003
ACIEau			1999 - 2003
ACIEcologie			1999 - 2003
ACIEncéphalopathies			1999 - 2003
ACIGénomique			1999 - 2003
ACIJeunesChercheurs			1999 - 2003
ACIMicrobiologie			1999 - 2003
ACINanostructures			1999 - 2003
ACIPAL+			1999 - 2003
ACIPhotonique			1999 - 2003
ACIPhysicochimie			1999 - 2003
ACIPrévention			1999 - 2003
ACISurfacesInterfaces			1999 - 2003
ACITélémedecine			1999 - 2003
ACITravail			1999 - 2003
ACIVille			1999 - 2003
CNE		1985 - 2004	
CNER		1989 - 2005	
CNS (science)		1998 - 2002	
CNSHS		2001 - 2003	
CSRT		1983 - 2002	

- ● ● IA : Instance Administrative (Conseil d'Administration...)
- ● ● IOS : Instance d'Orientation Stratégique (Conseil Scientifique, Conseil stratégique...)
- ● ● IES : Instance d'Evaluation Scientifique (Commissions scientifiques, sections du Comité national de la recherche scientifique, comités d'experts...)
- ● ● ACI : actions concertées incitatives ; CNE : Comité national d'évaluation ; CNER : Comité national d'évaluation de la recherche ; CNS : Conseil national de la science ; CNSHS : Conseil national des sciences humaines et sociales ; CSRT : Conseil supérieur de la recherche et de la technologie

## 2. Les instances concernées

Trois types d'instance ont été étudiés :

- Celles en charge d'évaluation scientifique (instances d'évaluation scientifique - IES) de chercheurs, de laboratoires, de projets de recherche. Au niveau des chercheurs, elles ont pour missions de procéder à l'évaluation de l'activité scientifique, que cela soit au moment du recrutement et des demandes de promotion ou dans le cadre de l'évaluation périodique des travaux. Ces instances sont dénommées différemment d'une institution à l'autre : commissions scientifiques spécialisées, comités scientifiques, comités d'experts... Parmi elles, on trouve le Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) découpé en 40 sections disciplinaires et représentant actuellement plus de 800 personnes. Aux instances des organismes de recherche (EPST et EPIC, pour ceux qui en possèdent), ont été ajoutées les comités scientifiques des actions concertées incitatives (ACI) du ministère de la Recherche. La liste est présentée dans le Tableau 2 (T2).

**Tableau T2 : Liste des instances d'évaluation scientifique (IES) par institution**

<b>LES INSTANCES D'EVALUATION SCIENTIFIQUE (IES) DES INSTITUTIONS</b>		
<b>Organisme</b>	<b>Intitulé des IES</b>	<b>Nombre/ mandature</b>
EPIC		
<b>CEA</b>	Conseils/Comités	3
<b>CIRAD</b>	Délégations scientifiques	7
<b>CNES</b>	-	0
<b>IFREMER</b>	-	0
EPST		
<b>CEMAGREF</b>	-	0
<b>CNRS</b>	Comité National de la Recherche Scientifique (CoNRS) : Sections	41
<b>INED</b>	Commissions	1
<b>INRA</b>	Commissions Scientifiques Spécialisées (CSS)	13
<b>INRETS</b>	-	0
<b>INRIA</b>	Commissions	1
<b>INSERM</b>	Commissions Scientifiques Spécialisées (CSS)	8
<b>IRD</b>	Commissions Scientifiques Sectorielles (CSS)	6
ministère de la Recherche		
<b>ACI</b>	Conseils/Comités	22
<i><b>NB</b> : Les IES prises en compte ont une mission d'évaluation scientifique des chercheurs, laboratoires et/ou projets selon les institutions</i>		

- • • Bien qu'indépendant, le Comité national de la recherche scientifique sera indiqué sous le label «CoNRS» dans la suite de l'étude, puisqu'il a en charge l'évaluation des chercheurs et des laboratoires du CNRS

- Celles qui sont consultées sur l'élaboration de la stratégie scientifique des institutions ou les choix de la politique scientifique et technologique du gouvernement. Ces instances d'orientation stratégique (IOS) dénommées couramment «conseil scientifique» ou «comité stratégique» sont consultées en termes d'orientations, de programmes, de priorités scientifiques... Même si certaines d'entre elles jouent également un rôle d'évaluation scientifique, leur positionnement au sein des institutions est différent de celui des précédentes. S'y rajoutent les instances chargées de l'évaluation stratégique des institutions elles-mêmes (telles que le CNE et le CNER).
- Et enfin, les instances administratives (IA) qui constituent l'organe de décision et de contrôle des institutions de recherche.

### 3. Les membres des instances

Les statuts des organismes, qui mettent en application les principes de la loi d'orientation et de programmation de la recherche de juillet 1982, décrivent très précisément les instances d'évaluation scientifique des organismes de recherche de type EPST, qui sont organisées selon le principe de l'évaluation par les pairs. Leur composition est précisément décrite dans les statuts de l'organisme et comprend un nombre déterminé de membres, variable selon les institutions. Selon des proportions prédéfinies, les membres peuvent être élus par la communauté scientifique, ou nommés, généralement par le ministre de la Recherche sur proposition du Directeur général. Les instances sont constituées fréquemment de trois collèges : celui des directeurs de recherche et professeurs d'université, celui des chargés de recherche et maîtres de conférences et enfin celui des ingénieurs, techniciens et administratifs (ITA). Un des membres est élu Président.

Les instances d'évaluation scientifique des ACI sont exclusivement constituées de membres nommés par le ministère de la Recherche. Le président des comités des ACI est également nommé.

La composition des instances d'évaluation stratégique et celle des instances administratives est également déterminée par les statuts des organismes ou tout autre cadre réglementaire ou juridique. Selon le type d'organismes dont les instances sont issues (EPST, EPIC, GIP, ou ministère), elles peuvent être constituées de membres élus et nommés ou exclusivement de nommés.

### 4. Les mandatures

Les instances sont régulièrement renouvelées selon une périodicité préétablie variant de 3 à 6 ans. Leur renouvellement peut être complet à l'occasion de chaque mandature (c'est notamment le cas du Comité national de la recherche scientifique) ou, plus rarement, partiel. Un membre siégeant lors de la mandature précédente peut, selon les organismes, être réélu ou renommé dans la suivante (voir complément d'explication en Annexe 1: note méthodologique).

Compte tenu des dates de renouvellement des mandatures et des effectifs, un découpage en quatre périodes a été adopté par l'OST : 1984-1988, 1989-1993, 1994-1998 et enfin 1999-2003 (plus exactement 1999 à nos jours puisque l'on ne peut présumer des changements à venir).

## 5. Les disciplines

Les instances d'évaluation scientifique des institutions de recherche ont été classées selon le découpage en sept disciplines utilisé par l'OST pour les études démographiques sur les chercheurs et enseignants-chercheurs. Ce découpage a été établi en collaboration avec le ministère de la Recherche et les organismes de recherche de type EPST (voir note méthodologique en Annexe 1). Pour les comités des institutions hors EPST et les comités scientifiques des ACI, une correspondance a été établie en fonction de la spécialité de l'établissement, ou bien de l'intitulé disciplinaire de l'instance.

De plus une discipline dénommée «administration de la recherche» a été créée pour prendre en compte les instances qui évaluent l'activité des chercheurs assurant des missions de gestion ou d'administration de la recherche. La nomenclature disciplinaire utilisée compte donc 8 disciplines.

## 6. Les données

Pour les organismes de recherche, les données ont été demandées, sous forme individuelle, à partir de la première mandature qui a suivi la mise en place de leurs statuts selon la loi d'orientation et de programmation de recherche de 1982. Pour les instances relevant du ministère, les données ont été demandées depuis la date de leur mise en place. Certains organismes n'ont pas été en mesure de fournir des données individuelles, ou des données sexuées dans les périodes plus anciennes. La liste complète des données est présentée dans la note méthodologique (Annexe 2).

Le sexe des membres a été déterminé soit à partir du prénom, soit parce que les civilités étaient indiquées par l'organisme. Pour 1 % des noms, le sexe n'est pas connu.

## 7. Constitution de la base de données

La base de données, nommée «Parité», a pu être constituée à partir des informations d'archives fournies par les différents organismes de recherche. Ces dernières ont été réceptionnées soit sous format électronique, soit sous format papier. Pour plus de détails concernant les informations reçues, on peut consulter la note méthodologique figurant en Annexe 1.

## II. Résultats

### 1. Participation globale des femmes dans les instances des institutions scientifiques

La participation des femmes à l'ensemble des instances varie de 15 % lors de la période 1984-1988 à 23 % lors de celle débutant en 1999 (**Tableau R1**). Elle a donc augmenté de 8 points en quinze ans, avec une augmentation de quatre points entre les périodes 1984-1988 et 1989-1993, et de trois points entre celles 1994-1998 et 1999-2003.

**Tableau R1 : proportion de femmes dans l'ensemble des instances en fonction de la période**

	Périodes			
	1984 - 1988	1989 - 1993	1994 - 1998	1999 à nos jours
<b>Total</b>				
Nombre total	1 618	2 287	2 754	2 742
Nombre de femmes	238	426	558	642
% de femmes	15	19	20	23

Le nombre de femmes siégeant dans les instances a été multiplié par 2,7 entre les périodes 1984-1988 et 1999 à nos jours. Par comparaison, le nombre d'hommes siégeant dans les instances a été multiplié par 1,5 durant la même période de 15 ans.

Compte tenu du rôle très différent que peuvent jouer les instances d'évaluation scientifique, les instances d'orientation stratégique et les instances administratives, les résultats sont présentés par type d'instances (**Tableau R2**).

**Tableau R2 : Proportion de femmes par type d'instance et par période**

	Périodes			
	1984 - 1988	1989 - 1993	1994 - 1998	1999 à nos jours
<b>Instances Administratives (IA )</b>				
Nombre total	111	188	183	218
Nombre de femmes	7	33	34	47
% de femmes	6	18	19	22
<b>Instances d'Orientation Stratégique (IOS )</b>				
Nombre total	164	407	382	289
Nombre de femmes	7	47	54	80
% de femmes	4	12	14	28
<b>Instances d'Evaluation Scientifique (IES)</b>				
Nombre total	1 343	1 692	2 189	2 235
Nombre de femmes	224	346	470	515
% de femmes	17	20	21	23

La proportion de femmes est variable selon le type d'instances et selon la période considérée. Dans les instances d'évaluation scientifique, qui représentent en volume environ 80 % des données analysées, la participation des femmes passe de 17 % pour la période 1984-1988 à 23 % pour celle de 1999 à nos jours, avec une croissance régulière de 6 points au total.

La participation des femmes parmi les membres des instances d'orientation stratégique connaît une forte croissance passant d'une valeur inférieure à 5 % (exactement 4 %) en 1984-1988 à 28 % pour la période débutant 1999. Dans la dernière période, elle dépasse celle des instances d'évaluation scientifique.

La proportion de femmes dans les instances administratives connaît des variations importantes selon la période considérée : elle varie de 6 % en 1984-1988 à 18 % en 1989-1993, et se situe à 19 % en 1994-1998. Dans la période la plus récente débutant en 1999, elle atteint 22 %.

Pour les instances administratives et les instances d'orientation stratégique, on observe deux paliers de croissance de la participation des femmes : lors de la période 1989-1993 et celle débutant en 1999. La période 1994-1998 est marquée par une croissance faible.

Parmi les membres dont il est possible de connaître les modalités d'accession (c'est-à-dire pour 72 % d'entre eux), les femmes représentent une proportion variable d'élus ou de nommés (**Tableau R3**).

**Tableau R3 : Proportion de femmes toutes instances confondues, parmi les membres élus et nommés, par période**

	Périodes			
	1984 - 1988	1989 - 1993	1994 - 1998	1999 à nos jours
<b>Elu(e)s</b>				
Nombre total	92	724	1 013	1 135
Nombre de femmes	8	176	257	305
% de femmes	9	24	25	27
<b>Nommé(e)s</b>				
Nombre total	398	1 064	1 039	1 238
Nombre de femmes	14	114	115	261
% de femmes	4	11	11	21

*NB : Ce tableau ne tient compte ni des membres de droit, ni des modes d'accession non identifiés*

Sous réserve de biais qui auraient pu être introduits par une couverture insuffisante des renseignements, les résultats suivants sont observés.

En 1984-1988, les femmes représentent une part inférieure à 10 % des membres élus, toutes instances confondues. Après une croissance très importante de 15 points en 1989-1993, la proportion de femmes parmi les élus augmente très modérément dans les périodes 1994-1998 et 1999 à nos jours. A la période la plus récente, elle atteint 27 %, ce qui est supérieur à la participation globale moyenne de 23 %, tous membres confondus.

En ce qui concerne les nommés, la proportion de femmes, qui est 4 % en 1984-1998, atteint 21 % à la dernière période. Cette proportion connaît, comme pour les membres élus, une augmentation importante en 1989-1993. Après une pause dans cette croissance en 1994-1998, celle-ci reprend lors de la période débutant en 1999 avec un gain de 10 points.

Si on étudie la proportion de femmes selon le grade des membres, on note pour les données renseignées (66 %), des variations significatives (**Tableau R4**). Elles doivent cependant être interprétées avec prudence compte tenu de la couverture incomplète des renseignements.

**Tableau R4 : Proportion de femmes toutes instances confondues, en fonction des grades et par période**

	Périodes			
	1984 - 1988	1989 - 1993	1994 - 1998	1999 à nos jours
<b>DR / PU</b>				
Nombre total	572	726	1 408	1 229
Nombre de femmes	31	68	176	231
% de femmes	5	9	13	19
<b>CR / MCU</b>				
Nombre total	501	93	307	426
Nombre de femmes	101	18	105	131
% de femmes	20	19	34	31
<b>ITA</b>				
Nombre total	249	148	299	332
Nombre de femmes	87	54	105	107
% de femmes	35	36	35	32

La proportion de femmes parmi les directeurs et professeurs d'université qui sont membres des instances est de 5 % en 1984-1988 ; elle atteint 19 % à la période débutant en 1999, après une croissance régulière.

Le nombre de femmes directrices de recherche ou professeures d'université siégeant dans les instances passe de 176 à la période débutant en 1994 à 231 à la suivante, ce qui correspond à une augmentation de 30 %. Par comparaison, le nombre d'hommes du même grade siégeant dans les instances passe de 1 232 à 998, ce qui correspond à une diminution d'environ 20 % sur la même période.

La proportion de femmes parmi les chargés de recherche et maîtres de conférences est de 20 % en 1984-1988, ce qui est supérieur de 4 points à la moyenne tous grades confondus. Cette part augmente en 1994-1998 pour atteindre 34 %, puis diminue pour atteindre 31 % à la dernière période débutant en 1999.

Le nombre de femmes chargées de recherche ou maîtresses de conférences siégeant dans les instances passe de 105 à 131 depuis la période de 1994-1998 à celle débutant en 1999, ce qui correspond à une augmentation de 25 %. Par contre, le nombre d'hommes chargés de recherche ou maîtres de conférence passe de 202 à 295, ce qui correspond à une augmentation de près 50 %.

Parmi les ITA membres des instances scientifiques, la proportion de femmes qui est de 35 % en 1984-1988 reste autour de cette valeur jusqu'à la dernière période de 1999 à nos jours, où elle diminue pour atteindre 32 %. Cette participation demeure supérieure à la moyenne tous grades confondus. Cependant l'écart entre la part des femmes parmi les ITA et la part des femmes tous grades confondus passe de 20 points à 9 points.

Le nombre de femmes ITA siégeant dans des instances ne varie pratiquement pas entre les deux dernières périodes débutant en 1994 et 1999. Inversement, le nombre d'hommes ITA passe de 194 à 225, ce qui correspond à une augmentation de 15 %.

Enfin, le pourcentage de femmes qui président les instances scientifiques varie de 6 % en 1984-1988 (ce qui correspond à 4 femmes sur 64 présidents) à 15 % à la dernière période de 1999 à nos jours (soit 15 femmes parmi les 100 présidents) (**Tableau R5**). En volume, le nombre de femmes présidentes a doublé entre 1994-1998 et 1999 à nos jours, passant de 7 à 15. Par comparaison, le nombre d'hommes n'a pratiquement pas changé (respectivement 84 et 85).

**Tableau R5 : Proportion de femmes parmi les présidents, toutes instances confondues et par période**

	Périodes			
	1984 - 1988	1989 - 1993	1994 - 1998	1999 à nos jours
<b>Président(e)s</b>				
Nombre total	64	76	91	100
Nombre de femmes	4	9	7	15
% de femmes	6	12	8	15

## 2. Participation des femmes dans les instances selon la discipline

Les instances d'évaluation scientifique sont généralement spécialisées dans une discipline, ce qui permet de réaliser les évaluations en se basant sur le jugement des pairs. Chacune des instances a été mise en correspondance avec une des 7 disciplines de la classification utilisée par l'OST pour les études démographiques sur les chercheurs et enseignants-chercheurs. A été créée une «discipline» supplémentaire, dénommée «gestion de la recherche» correspondant aux instances chargées de l'évaluation des chercheurs ayant des activités en gestion scientifique et administration de la recherche.

**Tableau R6 : Proportion des femmes dans les instances d'évaluation scientifique par discipline et par période**

Disciplines	Périodes											
	1984 - 1988			1989 - 1993			1994 - 1998			1999 à nos jours		
	Nombre total	Nombre de femmes	% de femmes	Nombre total	Nombre de femmes	% de femmes	Nombre total	Nombre de femmes	% de femmes	Nombre total	Nombre de femmes	% de femmes
MATH	24	5	21	57	12	21	91	19	21	83	21	25
PHYS	152	17	11	106	15	14	126	22	17	186	22	12
CHIM	150	14	9	119	24	20	137	28	20	162	42	26
SPI	112	6	5	134	18	13	158	11	7	167	22	13
SDU	112	15	13	126	18	14	132	16	12	173	35	20
SDV	378	71	19	711	152	21	775	181	23	727	177	24
SHS	379	93	25	322	81	25	405	97	24	489	126	26
Gest.Rech	36	3	8	117	26	22	367	96	26	248	70	28

**Tableau R7 : Proportion des femmes dans les instances d'évaluation scientifique par discipline, par mode d'accès et par période**

Disciplines	Périodes								
	1989 - 1993			1994 - 1998			1999 à nos jours		
	Nombre total	Nombre de femmes	% de femmes	Nombre total	Nombre de femmes	% de femmes	Nombre total	Nombre de femmes	% de femmes
<b>ELU(E)S</b>									
MATH	31	9	29	34	12	35	53	18	34
PHYS	61	7	11	65	13	20	78	11	14
CHIM	62	13	21	62	15	24	75	19	25
SPI	47	7	15	59	6	10	57	10	18
SDU	60	11	18	51	10	20	74	17	23
SDV	181	46	25	189	44	23	320	98	31
SHS	140	43	31	176	55	31	222	69	31
Gest.Rech	51	14	27	273	79	29	154	45	29
<b>NOMME(E)S</b>									
MATH	18	1	6	43	5	12	22	2	9
PHYS	32	7	22	36	6	17	81	10	12
CHIM	38	7	18	33	3	9	45	12	27
SPI	74	10	14	66	2	3	84	11	13
SDU	51	5	10	42	4	10	67	13	19
SDV	252	26	10	217	20	9	342	61	18
SHS	143	24	17	172	20	12	213	44	21
Gest.Rech	50	2	4	52	5	10	67	20	30

Compte tenu de la proportion de femmes dans les instances scientifiques correspondantes et de son évolution sur quinze ans, trois grands groupes de disciplines peuvent être distingués (**Tableau R6**) :

- Les disciplines pour lesquelles les proportions de femmes sont constamment supérieures à la moyenne des instances d'évaluation toutes disciplines : mathématiques, sciences du vivant (SDV), sciences humaines et sociales (SHS). Pour ces trois disciplines, la part des femmes est comprise entre 24 et 26 % lors de la dernière période débutant en 1999.

- Les disciplines pour lesquelles la part des femmes, inférieure à la moyenne en 1984-1988, est devenue supérieure à la moyenne toutes disciplines confondues à partir de 1999 : chimie et gestion de la recherche. Ces disciplines ont donc fait l'objet d'un « rattrapage » en quinze ans, qui leur a permis de dépasser la moyenne. A la période débutant en 1999, la part des femmes atteint 26 % en chimie et 28 % en gestion de la recherche

- Enfin, le groupe de disciplines pour lesquelles la part des femmes est inférieure à la moyenne générale et le demeure sur la période de quinze ans considérée. Ce groupe comprend la physique, les sciences de l'univers (SDU) et les sciences pour l'ingénieur (SPI). La part des femmes dans les instances d'évaluation en physique est de 12 % à la période débutant en 1999 soit environ la moitié de la moyenne générale. Celle des femmes en SPI est à peine supérieure à celle de la physique et atteint 13 % à la dernière période. La part de femmes dans les instances de SDU est de 20 % à la période de 1999 à nos jours.

En terme d'évolution, il peut être noté que la croissance de la part des femmes observée entre les périodes 1984-1988 et 1989-1993 subit un ralentissement au cours de la période 1994-1998 dans cinq disciplines sur huit : mathématiques, chimie, SPI, SDU et SHS. La croissance a repris à partir de 1999, excepté en physique, où la part redescend à la dernière période à une valeur proche de celle de 1984-1988 (respectivement 12 et 11 %).

A partir de 1989, il est possible d'étudier l'évolution de la part des femmes parmi les membres élus et les membres nommés selon les disciplines (**Tableau R7**). D'une manière générale, on voit qu'à la dernière période débutant en 1999, la participation des femmes parmi les membres élus est supérieure à celle des femmes parmi les membres nommés, dans toutes les disciplines si l'on excepte la gestion de la recherche. Cependant l'écart entre la part des femmes parmi les élues et celle parmi les nommées peut varier selon les périodes et les disciplines :

- il est très important en mathématiques, où la participation des femmes parmi les élues est au moins trois fois plus élevée que celle parmi les nommées, quelle que soit la période considérée ;

- l'écart est également important en SDV : entre 15 et 13 points selon la période considérée ;

- il est significatif en SHS, avec une tendance au rattrapage à partir de 1999. De même, un rattrapage de la participation des femmes parmi les nommés est observé pour la gestion de la recherche dans la dernière période ;

- à l'inverse, l'écart est moins important en physique, notamment sur les deux dernières périodes (respectivement de 2 et 3 points entre les périodes de 1994-1998 et 1999 à nos jours) ;

- la chimie est marquée par une quasi égalité des parts, excepté en 1994-1998 où la participation des femmes parmi les «nommées» décroît pour atteindre 9 %.

Pour information et à titre de comparaison, la proportion de femmes parmi les chercheurs des EPST est indiquée par discipline pour l'année 2000 dans le **Tableau R8**.

**Tableau R8 : Proportion de femmes parmi les chercheurs des EPST en 2000, par discipline**

Disciplines	% de femmes
Mathématiques	19
Physique	17
Chimie	27
Sciences pour l'ingénieur	17
Sciences de l'univers	23
Sciences du vivant	40
Sciences humaines et sociales	39
Total	32

### **III. Participation des femmes dans les instances selon le type d'institution**

Différentes institutions ayant été étudiées, il est apparu intéressant d'observer les résultats en fonction de leurs statuts. Quatre groupes ont été constitués à cette fin :

- le groupe des EPST, comprenant le CEMAGREF, le CNRS, l'INRA, l'INSERM, l'NRRIA, l'INED, et l'IRD ;
- le groupe des EPIC avec le CEA, l'IFREMER le CNES et le CIRAD ;
- le groupe des GIP avec l'ANRS, le CNG (Génotypage), le CNS (Génoscope) et l'OST ;
- enfin, le groupe du ministère de la recherche, avec le CSRT, le CNE, le CNER, le CNCSHS, et le CNS (Science) et, d'autre part, les comités scientifiques des ACI.

Pour chacun des quatre groupes, les conditions d'élection et de nomination sont différentes.

Les résultats sont présentés dans le **Tableau R9**. Pour des raisons d'homogénéité des données, ils ne portent que sur les trois périodes 1989-1993, 1994-1998 et 1999 à nos jours.

**Tableau R9 : Proportion des femmes dans les instances par type d'institutions et par période**

	Périodes											
	1984 - 1988			1989 - 1993			1994 - 1998			1999 à nos jours		
	Nombre total	Nombre de femmes	% de femmes	Nombre total	Nombre de femmes	% de femmes	Nombre total	Nombre de femmes	% de femmes	Nombre total	Nombre de femmes	% de femmes
<b>Type d'institution</b>												
<b>EPIC</b>	114	3	3	143	8	6	159	16	10	231	26	11
<b>EPST</b>	1 413	228	16	1 872	384	21	2 392	515	22	2 058	527	26
<b>GIP</b>	XX	XX	XX	104	21	20	109	18	17	23	-	-
<b>MR</b>	91	7	8	168	13	8	94	9	10	430	89	21
<i>Rappel :</i>												
<i>EPIC :</i>	CEA, CIRAD, CNES, IFREMER											
<i>EPST :</i>	CEMAGREF, CNRS, INED, INRA, INRETS, INRIA, INSERM, IRD											
<i>GIP :</i>	ANRS, GENOSCOPE (CNS), GENOTYPAGE (CNG), OST											
<i>MR :</i>	ACI, CNE, CNS, CNCSHS, CNER, CSRT											
<i>XX :</i>	non existant à cette date											

**Tableau R10 : Proportion des femmes dans les instances d'évaluation scientifique par EPST et par période**

	Périodes											
	1984 - 1988			1989 - 1993			1994 - 1998			1999 à nos jours		
	Nombre total	Nombre de femmes	% de femmes	Nombre total	Nombre de femmes	% de femmes	Nombre total	Nombre de femmes	% de femmes	Nombre total	Nombre de femmes	% de femmes
<b>EPST</b>												
<b>CNRS</b>	1 146	217	19	1 051	243	23	1 631	353	22	1 508	388	26
<b>INED</b>	NC	NC	NC	48	16	33	48	17	35	59	27	46
<b>INRA</b>	188	5	3	345	23	7	257	23	9	*	*	*
<b>INRIA</b>	61	4	7	121	8	7	118	10	8	21	2	10
<b>INSERM</b>	18	2	11	307	94	31	338	112	33	272	74	27
<b>IRD</b>	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	198	36	18
<i>NB :</i>	Concernant l'INRA, sur les données sur la dernière période, il convient de signaler que le dernier renouvellement de ses instances ayant eu lieu avant 1999, il n'est pas pris en compte lors de la période 1999 à nos jours, mais lors de la précédente: 1994 - 1998.											

On observe que la participation des femmes dans les instances est beaucoup plus importante dans les EPST que dans les EPIC et les GIP. Ainsi, au cours de la période débutant en 1999, la proportion de femmes atteint 26 % dans les instances des EPST. Dans les EPIC, elle n'atteint pas la moitié de celle des EPST.

Enfin, dans les instances du ministère de la Recherche, on observe une augmentation très importante de la proportion des femmes qui passe de moins de 10 % à 21 % lors de la période débutant en 1999.

Cependant ces résultats agrégés ne doivent pas masquer les différences existant à l'intérieur d'un même groupe. Ainsi, au sein des EPST, la part des femmes dans les instances d'évaluation scientifique varie considérablement d'une institution à l'autre, et selon la période (**Tableau R10**).

La proportion de femmes la plus élevée est observée pour l'INED, qui atteint 46 % en 1999 à nos jours. La part des femmes dans les instances scientifiques de l'INSERM, qui atteignait 33 % en 1994-1998, est descendue à 27 % à la dernière période, soit à un niveau inférieur à celui de 1989-1993 (31 %).

L'INRA et l'INRIA se caractérisent par une faible participation des femmes, inférieure à 10 % pour l'ensemble des périodes considérées.

La participation des femmes dans le Comité national de la recherche scientifique augmente de 7 points entre 1984 à nos jours, avec une régression passagère en 1994-1998.

Enfin pour la dernière période documentée, l'IRD se situe au niveau intermédiaire avec 18 %.

#### **IV. Participation des femmes dans le comité consultatif national d'éthique**

La participation des femmes au CCNE a par ailleurs été étudiée simplement pour la période actuelle.

Le CCNE est constitué de 40 membres nommés par le gouvernement. Sur ces 40 membres, onze sont des femmes, soit 28 %.

Parmi les membres, quinze appartiennent au secteur de la recherche. Parmi eux, trois (soit 20 %) sont des femmes.

Parmi les dix-sept personnes nommées en raison de leur compétence et de leur intérêt pour les problèmes éthiques, il y a sept femmes (soit environ 40 %).

## *Annexes*

## *Annexe I - Note Méthodologique*

### I. Constitution du corpus

La base de données «Parité» a été constituée à partir des informations fournies par les correspondants, situés dans chaque organisme de recherche sélectionné pour participer à cette étude.

A cet effet, des listes internes ou issues des publications du Journal Officiel ont été demandées à chacun d'entre eux, et ce dans le but de renseigner les critères mentionnés ci-dessous pour une période allant de 1982 à nos jours :

1. Nom et statut de l'Organisme
2. Type d'Instance et éventuellement discipline
3. Sexe du membre
4. Fonction du membre dans l'Instance
5. Grade du membre
6. Mode d'accession à l'instance
7. Année de début de la mandature
8. Année de fin de la mandature

Les informations ci-dessus ont alors été collectées sous format papier ou sous format électronique, et ont servi de base de travail. Voici un bref récapitulatif de l'ensemble des informations reçues :

CORPUS DE DONNEES FOURNIES PAR PERIODE			
Organismes/Instances	IA	IOS	IES
EPIC			
<b>CEA</b>	2001	2001	2001
<b>CIRAD</b>	1984 - 2001	1984 - 2002	1990 - 2002
<b>CNES</b>	NC	NC	NC
<b>IFREMER</b>	1984 - 2005	1983 - 2001	
EPST			
<b>CEMAGREF</b>	NC	NC	NC
<b>CNRS</b>	1983 - 2004	2001 - 204	1984 - 2004
<b>INED</b>	1993 - 2005	1992 - 2005	1992 - 2005
<b>INRA</b>	NC	1980 - 2002	1986 - 2002
<b>INRETS</b>	NC	NC	NC
<b>INRIA</b>	1983 - 2004	1983 - 2003	1983 - 2004
<b>INSERM</b>	1987 - 2002	1991 - 2002	1991 - 2002
<b>IRD</b>	2001	2001	2001
GIP			
<b>ANRS</b>	1992 - 2001	1992 - 2001	
<b>GENOSCOPE (CNS)</b>	1997 - 2001	1997 - 2001	
<b>GENOTYPAGE (CNG)</b>	1998 - 2001	1998 - 2001	
<b>OST</b>	1990 - 2001	1996 - 2001	
ministère de la Recherche			
<b>ACI</b> (ensemble)			1999 - 2003
<b>CNE</b>		1985 - 2004	
<b>CNER</b>		1989 - 2005	
<b>CNS (science)</b>		1998 - 2002	
<b>CNSHS</b>		2001 - 2003	
<b>CSRT</b>		1983 - 2002	

Légende:

Organisme ne possédant pas cette instance

... IA: Instance Administrative (Conseil d'Administration...)

... IES: Instance d'Evaluation Stratégique (Conseil scientifique, Comité national...)

... IOS: Instance d'Orientation Scientifique (Commissions scientifiques, comités d'experts)

### **NB : non exhaustivité du corpus**

Comme on peut le constater, le corpus rassemblé est loin d'être exhaustif. Il conviendra donc d'interpréter les résultats de manière relative. Cet état de faits trouve d'abord son origine dans la nature même de cette étude dont l'aspect archivistique est particulièrement important. En conséquence, la base de données finale est loin d'être exhaustive et en particulier en ce qui concernent la décennie 1980-1990 car les informations récupérées se raréfient d'autant plus que la date est ancienne. Les listes fournies par instance, lorsque nous les avons obtenues, sont souvent incomplètes.

On peut énoncer deux causes aux contraintes de cette étude rétrospective menée sur environ vingt ans : soit les archives sont difficilement accessibles, soit la mobilité du personnel (correspondants de chaque organisme) n'a pas toujours permis au-delà d'une certaine date de procéder à cet effort de mémoire.

Cependant, pour les années couvrant la période 1990-2000 beaucoup de données ont pu être retrouvées. Enfin, des données plutôt complètes ont été obtenues pour ce qui concerne les mandatures en cours (période 2000-2005).

## II. Contenu de la base de données (BDD) "Parité": un corpus homogène

Afin de transférer les informations constitutives du corpus vers la base de données intitulée «Parité», un certain nombre de règles et de procédures ont dû être établies dans un but d'harmonisation des informations collectées.

- Par exemple, pour les organismes dont les mandatures sont renouvelées partiellement, soit par moitié soit par tiers, une seule liste considérée comme représentative d'un renouvellement complet de l'instance, a été prise en compte (soit selon les cas : 1 liste sur 2 ou 1 liste sur 3).

- De même, ne sont pas pris en compte les renouvellements individuels ou remplacements dans la mesure où seul le renouvellement d'ensemble et global de l'instance nous intéresse.

- Concernant les instances sans mandatures prédéfinies comme les conseils d'administration (CA), trois pratiques ont été mises en œuvre au cas par cas : soit le suivi d'une tendance générale observable de l'instance qui implique une prise en considération lors d'une année particulière, soit une prise en compte liée au renouvellement de l'organisme dont l'instance dépend, soit un pointage régulier suivant un rythme calqué sur les habitudes de l'organisme dont dépend l'instance.

- Pour ce qui est des Instances d'évaluation stratégique (IES), précisons à cet endroit que seules les commissions scientifiques appartiennent à cette étude. Ceci implique notamment l'exclusion des commissions dites paritaires. De plus, les commissions scientifiques étudiées ont fait l'objet d'un rapprochement selon une nomenclature disciplinaire généralisante. Ainsi, un regroupement a été opéré pour harmoniser les différents niveaux de détail et de spécialisation de chaque organisme. (*cf. présentation de la nomenclature en § III*).

## III. Construction de la base de données (BDD) «Parité » : les nomenclatures

### ***Le renseignement des rubriques***

Les informations obtenues ont été hiérarchisées selon la typologie décrite lors du premier paragraphe, et les différentes rubriques ont été renseignées suivant des listes de choix déterminées au préalable afin d'homogénéiser voire de standardiser l'ensemble des données issues de chaque organisme. Les informations sont donc classées selon la structure présentée ci-dessous :

## 1. Organisme

ACIBiologie	Action Incitative Concertée en Biologie du développement et Physiologie intégrative	MR
ACICognitique	Action Incitative Concertée en Cognitique	MR
ACICryptologie	Action Incitative Concertée en Cryptologie	MR
ACIEau	Action Incitative Concertée en Eau et Environnement	MR
ACIEcologie	Action Incitative Concertée en Ecologie quantitative	MR
ACIEncéphalopathies	Action Incitative Concertée pour les Encéphalopathies spongiformes subaiguës transmissibles (ESST) et les prions	MR
ACIGénomique	Action Incitative Concertée pour le programme Génomique	MR
ACIJeunesChercheurs	Action Incitative Concertée pour les Jeunes Chercheurs	MR
ACIMicrobiologie	Action Incitative Concertée en Microbiologie: maladies infectieuses et parasitaires	MR
ACINanostructures	Action Incitative Concertée en Nanostructures : effets physiques et fonctionnalités	MR
ACIPAL+	Action Incitative Concertée pour le Paludisme et les maladies transmissibles associées, pour les pays en développement : PAL+ (suite du programme VIH PAL)	MR
ACIPhotonique	Action Incitative Concertée en Photonique	MR
ACIPhysicochimie	Action Incitative Concertée en Physicochimie de la matière complexe	MR
ACIPrévention	Action Incitative Concertée en Prévention des catastrophes naturelles	MR
ACISurfacesInterfaces	Action Incitative Concertée pour les Surfaces et Interfaces de conception de nouveaux matériaux	MR
ACITélémedecine	Action Incitative Concertée en télémedecine et technologies pour la santé	MR
ACITravail	Action Incitative Concertée pour le Travail	MR
ACIVille	Action Incitative Concertée pour la Ville	MR
ANRS	Agence Nationale de la Recherche contre SIDA	GIP
CEA	Commissariat à l'Energie Atomique	EPST
CEMAGREF	Centre National du Machinisme Agricole, du Génie Rural, des Eaux et Forêts	EPST
CIRAD	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement	EPIC
CNE	Comité National d'Evaluation	MR
CNER	Comité National d'Evaluation de la Recherche	MR
CNES	Centre National d'Etudes Spatiales	EPIC
GENOTYPAGE (CNG)	Centre National de Génotypage	GIP
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique	EPST
CNS (science)	Conseil National de la Science	MR
CNSHS	Conseil National de coordination des Sciences de l'Homme et de la Société	MR
CSRT	Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie	MR
GENOSCOPE (CNS)	Centre National de Séquençage	GIP
IFREMER	Institut National de Recherche pour l'Exploitation de la MER	EPIC
INED	Institut National d'Etudes Démographiques	EPST
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique	EPST
INRETS	Institut National de Recherche pour les Transports et leur Sécurité	EPST
INRIA	Institut National de la Recherche en Informatique et en Automatique	EPST
INSERM	Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale	EPST
IRD	Institut de Recherche pour le Développement	EPST
OST	Observatoire des Sciences et des Techniques	GIP

## 2. Type d'Instance

Intitulé Instance	Exemple
Instance Administrative (IA)	Conseil d'Administration (CA)
Instance d'Orientation Stratégique (IOS)	Conseil Scientifique (CS)
Instance d'Evaluation Scientifique (IES)	Commission Scientifique Spécialisé (CSS)

Pour les commissions scientifiques spécialisées, il a été demandé des précisions supplémentaires concernant la discipline de chacune d'entre elles, et elles ont été regroupées selon la nomenclature disciplinaire suivante :

1	MATH	Mathématiques
2	PHYS	Physique
3	CHIM	Chimie
4	SPI	Sciences pour l'Ingénieur
5	SDU	Sciences du Vivant
6	SDV	Sciences du Vivant - Recherche Médicale
7	SHS	Sciences Humaines et Sociales
8	STRAT	Gestion de la Recherche

## 3. Sexe

F	Femme
H	Homme
NSP	Ne sais pas

## 4. Fonction

PDT	Président
BUR*	Membre de Bureau, Vice-Président
SEC*	Secrétaire scientifique
PART*	Participant

*\* les trois derniers critères ont été insuffisamment renseignés pour être exploités*

## 5 Grade

DR / PU	Directeur de Recherche / Professeur d'Université
CR / MCU	Chargé de Recherche / Maître de Conférences en Université
ITA	Ingénieur ou Technicien de l'Administration
NSP	Ne sais pas

## 6. Accession

Elu
Nommé
De Droit*
NSP (Ne sais pas)

*\*ce critère a été insuffisamment renseigné pour être exploité*

## 7 Année de Début

1982 à 2001
NSP (Ne sais pas)

## 8 Année de Fin

1982 à 2006
NSP (Ne sais pas)

### ***NB : l'absence de renseignement***

Pour une meilleure appréciation du contenu de la base de données «Parité», un critère supplémentaire nommé "NSP" pour "Ne sais pas" a été créé pour renseigner dans chaque rubrique de la base, les éléments pour lesquels l'information restait inconnue. Ce fut notamment le cas pour certains sièges au sein d'une même liste, pour lesquels il n'était possible de renseigner qu'une partie de l'ensemble des rubriques proposées. Dans la plupart des cas, le renseignement des sièges s'est d'ailleurs effectué de manière partielle.

*(Rappelons ici que le corpus initial est lui-même incomplet, puisque plusieurs listes sont manquantes).*

Par suite, une approximation de ces données présentes dans la base "Parité", mais non entièrement exploitables a été réalisée par interrogation du critère "NSP" et ce, dans chaque rubrique. Celle-ci ne tient évidemment pas compte des données non communiquées.

Sur l'ensemble des données du corpus reçu, le nombre d'éléments non renseignés se répartit comme suit, sachant que "Parité" contient actuellement 9 552 lignes (soit 9 552 sièges) :

<b>% de non exploitation de la base de données "Parité"</b>			
<b>Rubrique</b>	<b>Nb de NSP</b>	<b>Nb Total</b>	<b>% NSP</b>
<b>Sexe</b>	50	9 552	0,5 %
<b>Type Instance</b>	0	9 552	0,0 %
<b>Discipline</b>	0	9 552	0,0 %
<b>Organisme</b>	0	9 552	0,0 %
<b>Fonction</b>	0	9 552	0,0 %
<b>Année Début</b>	7	9 552	0,1 %
<b>Année Fin</b>	7	9 552	0,1 %
<b>Grade</b>	3 217	9 552	33,7 %
<b>Accession</b>	2 634	9 552	27,6 %
<b>ENSEMBLE</b>	151	9 552	1,6 %

On note en particulier que les critères les plus difficiles à retrouver et à renseigner portent sur les grades des membres étudiés, ainsi que sur leur mode d'accèsion au sein des différentes instances. Les résultats impliquant ces critères précis seront donc à interpréter avec précaution.

#### IV. Utilisation de la BDD «Parité»

##### **Systeme de comptage**

D'une manière générale, il s'agit de compter le nombre de *sièges* occupés par des membres (femmes ou hommes) et non le nombre de *personnes* figurant dans les instances scientifiques des organismes.

##### Exemple 1 :

Si Monsieur X occupe un siège à la Commission de mathématiques au sein de l'organisme A et que ce même Monsieur X occupe par ailleurs un siège de membre du conseil d'administration d'un organisme B durant une même période, alors Monsieur X sera comptabilisé 2 fois en tant qu'homme occupant 2 sièges pendant cette durée précise.

##### Exemple 2 :

De même, si Madame Y remplit un mandat de membre au sein conseil scientifique de l'organisme C durant la période 1984 à 1988 et qu'elle est reconduite dans ces fonctions pour le mandat suivant allant de 1989 à 1993, alors elle sera également comptabilisée 2 fois en tant que femme ayant occupé successivement le même siège pour deux mandatures différentes.

Ce mode de comptage a été adopté dans le respect des conventions statutaires de chaque organisme, consignées dans le Journal Officiel lors de la création de leurs instances respectives. Le fonctionnement ainsi que le nombre de sièges, la durée de chaque mandat et le mode d'accèsion y sont précisément définis.

##### **Critères de représentativité : découpage de périodes et mandatures**

La structure de la base «Parité» impose certaines contraintes quant à la présentation des résultats. Cette problématique se pose en particulier sur la définition des mandatures ou plutôt des périodes temporelles à interroger.

La première contrainte a été de devoir interroger sur des années "simples", c'est-à-dire qu'il a fallu éviter la formation de doublons et exclure l'utilisation d'année "charnière" comme c'est fréquemment le cas puisque beaucoup de renouvellements ont lieu en cours d'années civiles. Les mandatures se présentent traditionnellement sous la forme: 1985 à 1988 et 1988 à 1991. Or si nous interrogeons deux fois sur une même année qu'elle soit de début ou de fin de mandat, nous la comptons deux fois, ce qui ne correspond plus à notre corpus initial.

La seconde contrainte a consisté à n'interroger que sur les années de début ou les années de fin, car la combinaison de ces deux marges restreignait anormalement le champ d'investigation, en raison de l'hétérogénéité des mandatures. Il a finalement été convenu de ne porter ces interrogations que sur les années de début de mandats.

La principale difficulté restait de stabiliser des périodes d'interrogation régulières et significatives pour l'ensemble des instances des différents organismes, car aucune d'entre elles ne possède un fonctionnement identique. En effet, selon le type d'instance et l'organisme, les mandatures s'étalent sur une période allant de 3 à 6 ans. Ainsi les renouvellements ne s'effectuent ni au même moment, ni à la même cadence.

Suite aux premiers tests de la base «Parité» et toujours à des fins d'harmonisation des informations traitées, quatre périodes régulières ont finalement pu être définies pour étudier l'évolution de la participation féminine dans les différentes instances, en ce, en s'appuyant sur des grandes tendances d'ensemble. Elles ne correspondent à aucune véritable mandature d'instance existante dans un des organismes étudiés, mais tendent à refléter des plages temporelles durant lesquelles on peut observer d'importants mouvements de renouvellements, repérés en fonction des effectifs annuels globaux :

- 1984-1988

- 1990-1993

- 1994-1998

- 1999-2003

***Annexe II - Texte de la communication au colloque du 17 novembre 2001 : «Les Femmes dans les métiers scientifiques et techniques», organisé par l'Association Femmes et Sciences : présentation des résultats préliminaires sur le Comité national de la recherche scientifique***

**«Analyse de la participation des femmes aux instances scientifiques : premiers résultats»**

Laurence ESTERLE\* et Sylviane CHAPELLE  
Observatoire des Sciences et des techniques  
93, rue de Vaugirard  
75006 Paris, France

\*Courriel : [esterle@obs-ost.fr](mailto:esterle@obs-ost.fr)

***Introduction***

L'étude de la participation des femmes aux instances scientifiques est réalisée par l'Observatoire des sciences et des techniques avec le soutien financier de la Mission Parité pour la science et la technologie du ministère de la Recherche. Elle vise à étudier la représentation des femmes dans les instances des institutions de recherche, qu'il s'agisse d'instances en charge d'évaluation scientifique (des chercheurs, des laboratoires, des projets...), d'instances en charge d'élaboration de la stratégie des institutions (en terme d'orientation, de programmes, de priorités scientifiques...), et enfin d'instances administratives.

En effet, une participation des femmes à ces trois types d'instances est un enjeu majeur de la parité. Elle est le garant d'une évaluation équitable et juste, et aussi d'un choix d'orientations scientifiques qui prennent en considération aussi bien les préoccupations des hommes que celles des femmes scientifiques.

A l'occasion du colloque « Femmes dans les métiers scientifiques et techniques » organisé par l'Association Femmes et Sciences, les premiers résultats portant sur l'analyse de la participation des femmes aux trois dernières mandatures (1991-2001) du comité national de la recherche scientifique ont été présentés. Cette première analyse a été rendue possible grâce à la collaboration de la Mission pour la place des femmes au CNRS.

### ***Le comité national de la recherche scientifique***

Le comité national de la recherche scientifique (CoNRS) a pour missions de procéder à l'évaluation de l'activité des chercheurs du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) que cela soit au moment de leur recrutement, de leur promotion ou dans le cadre de l'évaluation périodique de leurs travaux. Il est également chargé d'évaluer les laboratoires propres et associés du CNRS et enfin de participer à l'analyse de la conjoncture scientifique.

Son organisation est basée sur le principe de l'évaluation par les pairs : depuis 1991, il est découpé en 40 sections spécialisées auxquelles s'ajoute une section chargée de l'évaluation des chercheurs ayant des activités d'administration de la recherche. Le CoNRS est placé auprès du CNRS qui gère son secrétariat.

Chacune des sections spécialisées est composée de 21 membres : les deux tiers (soit 14 d'entre eux) sont élus par la communauté scientifique parmi ses représentants, un tiers (soit 7 membres) est nommé par le Ministre de la Recherche après avis du directeur général du CNRS.

Au total, le CoNRS est donc constitué de 860 membres nommés ou élus pour une mandature de quatre ans. Les membres sont renouvelés à l'occasion de chaque mandature.

Les données fournies par le CNRS portaient sur 2686 membres élus et nommés des trois mandatures suivantes : 1992-1996 (dénommée « 1992 »), 1996-2000 (dénommée « 1996 ») et enfin 2000-2004 (dénommée « 2000 »).

### ***La participation globale des femmes à l'ensemble du CoNRS***

La proportion de femmes parmi les membres nommés ou élus du CoNRS varie selon les mandatures (tableau 1) : de 23 % en 1992, elle descend légèrement pour atteindre 21 % en 1996 et remonte en 2000 où elle est de 28%.

L'analyse des élus et des nommés indique que la proportion de femmes parmi les membres élus connaît un accroissement modéré mais régulier passant de 25 % lors de la mandature de 1992 à 29 % lors de celle de 2000 (tableau 2). Cette part est supérieure à la part des femmes parmi l'ensemble des membres (élus et nommés).

A l'inverse, la part des femmes parmi les membres nommés connaît des variations importantes selon les mandatures (tableau 3): de 19 % en 1992, elle diminue jusqu'à 11 % en 1996 (ce qui représente une diminution de plus de 40 %), pour remonter à 24 % lors de la mandature de 2000. A chacune des mandatures, la proportion des femmes nommées est inférieure à celle des élues.

La proportion des femmes est bien plus importante parmi les ITA et les chargés de recherche/maîtres de conférences (tableau 4) où elle atteint respectivement 37 % et 35 % en 2000, que parmi les directeurs de recherche/professeurs d'université.

### *La répartition des femmes selon les disciplines*

Les sections du CoNRS ont été regroupées en sept disciplines à laquelle il faut ajouter la discipline « administration de la recherche ». La classification disciplinaire adoptée dans cette analyse est celle utilisée pour les études de démographie réalisée par l'OST dans le cadre de la production coopérative d'indicateurs institutionnels.

Le tableau 5 montre que la proportion de femmes parmi les membres élus et nommés varie fortement selon les disciplines et selon les mandatures :

- En physique et sciences pour l'ingénieur (SPI), cette proportion est respectivement de 12 % et 11 % soit deux fois moins que la proportion moyenne de la mandature 2000. Elle est inférieure à celle de la mandature 1996 (respectivement 15% et 16 %).

- En sciences de l'univers, mathématiques et chimie, la part de femmes est proche de la moyenne toutes disciplines confondues, atteignant respectivement 23%, 24 % et 28 % lors de la mandature 2000. En chimie et sciences de l'univers (SDU), elle a augmenté par rapport à la mandature 1992. En mathématiques, elle a diminué mais en raison du petit nombre de membres dans cette discipline, les variations sont peu significatives.

- Enfin, dans deux disciplines - sciences du vivant (SDV) et sciences humaines et sociales (SHS) -, la part de femmes parmi les membres est au dessus de la moyenne et représente environ le tiers des membres de la mandature 2000 (exactement 32 % en SHS et 35 % en SDV).

- Dans la commission Administration de la recherche, la proportion de femmes atteint 36 % en 2000.

La diminution de la participation des femmes à la mandature 1996 du CoNRS s'observe de façon significative (égale ou supérieure à 5 points) en mathématiques, sciences pour l'ingénieur et chimie. Elle est faible en SDV et SDU. En physique, la part des femmes diminue de la mandature 1996 à celle de 2000.

La proportion de femmes parmi les membres élus marque des différences entre disciplines et mandatures (tableau 6) :

- La part des femmes parmi les élus diminue à chaque mandature en mathématiques pour atteindre en 2000 la moyenne toutes disciplines confondues. Cependant, en raison du petit effectif (inférieur à 10), ces variations doivent être interprétées avec prudence.

- En physique et SPI, la part de femmes demeure inférieure à 16 % quelque soit la mandature. En 2000, la part des femmes se situe approximativement au même niveau qu'en 1992.

- En SDU, chimie et SDV, la part des femmes parmi les membres élus a augmenté entre 1992 et 2000 ; elle dépasse largement la moyenne toutes disciplines confondues en SDV où elle atteint 38 % dans la mandature 2000.

- En sciences humaines et sociales, la part des femmes varie peu selon les mandatures et représente plus du tiers des élus.

Des variations très importantes d'une mandature à l'autre s'observe quant à la participation des femmes parmi les nommés (tableau 7). Dans toutes les disciplines, la mandature 1996 est celle dans laquelle la proportion de femmes parmi les nommés est la plus basse. Si elle demeure nulle en mathématiques, la proportion de femmes parmi les nommés en sciences pour l'ingénieur, sciences de l'univers et chimie perd plus de 10 points et devient inférieure à 10 %. En physique, la diminution s'observe essentiellement à la mandature 2000 où la part de femmes parmi les nommés descend à 10 %, soit la moitié de celle qu'elle était lors de la mandature 1992. En 2000, une augmentation de la participation des femmes parmi les membres nommés s'observe de façon

significative en SDU où le niveau atteint celui de 1992 (soit 19 %), en chimie et sciences du vivant avec une progression importante qui permet d'atteindre ou dépasser les 30 %, enfin en SHS, où la part des femmes dépasse le niveau de 1992 pour atteindre 23 %.

### ***Conclusion***

La participation des femmes aux sections du comité national de la recherche scientifique atteint 28 % en 2000 et varie en fonction des disciplines et des mandatures. De façon générale, elle est plus élevée dans les sciences du vivant et les sciences humaines et sociales que dans les sciences de la matière, les sciences pour l'ingénieur et les mathématiques. La proportion de femmes parmi les membres élus est globalement plus élevée que celle parmi les membres nommés. Alors qu'elle a tendance à croître légèrement parmi les élus, cette proportion présente de grandes variations parmi les membres nommés selon les mandatures ce qui traduit que la nomination des femmes ne s'inscrit pas dans la durée.

Le pourcentage de femmes parmi les chercheurs et enseignants-chercheurs qui atteint près de 30 % en 2000, variant de 19 % en physique à près de 40 % en sciences du vivant indique cependant que le problème ne se situe pas au niveau du vivier.

### ***Remerciements :***

Nous remercions plus particulièrement Mme Geneviève Hatet-Najar et Mr Luc Heintze de la Mission pour la Place des femmes au CNRS qui nous ont permis d'obtenir les données du comité national de la recherche scientifique. Nous souhaitons exprimer notre vive reconnaissance à Mme Françoise Cyrot- Lackmann, responsable de la mission Parité pour la science et la technologie, ainsi qu'à Suzanne Srodogora du Ministère de la recherche pour leur soutien et l'aide qu'elles ont apportée dans la réalisation de cette étude.

**Tableau 1 : Répartition des femmes et des hommes parmi l'ensemble des membres du CoNRS**

	<b>1992</b>	<b>1996</b>	<b>2000</b>
<b>% F</b>	23	21	28
<b>% H</b>	77	79	72
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Tableau 2 : Répartition des femmes et des hommes parmi les membres élus du CoNRS**

	<b>1992</b>	<b>1996</b>	<b>2000</b>
<b>% F</b>	25	27	29
<b>% H</b>	75	73	71
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Tableau 3 : Répartition des femmes et des hommes parmi les membres nommés du CoNRS**

	<b>1992</b>	<b>1996</b>	<b>2000</b>
<b>% F</b>	19	11	24
<b>% H</b>	81	89	76
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Tableau 4 : % de femmes parmi les membres du CoNRS en fonction des grades**

	<b>1992</b>	<b>1996</b>	<b>2000</b>
<b>DR/PR</b>	12	14	21
<b>CR/MCU</b>	23	35	35
<b>ITA</b>	38	39	37

**Tableau 5 : % de femmes parmi les membres du CoNRS en fonction des disciplines**

	<b>1992</b>	<b>1996</b>	<b>2000</b>
Math	37	18	24
Phys	15	16	12
SPI	16	11	11
SDU	19	18	23
Chimie	19	14	28
SDV	28	26	35
SHS	31	32	31
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>22</b>	<b>27</b>

**Tableau 6 : % de femmes parmi les membres élus du CoNRS en fonction des disciplines**

	<b>1992</b>	<b>1996</b>	<b>2000</b>
Math	0	0	14
Phys	20	17	10
SPI	23	4	8
SDU	18	8	19
Chimie	21	3	32
SDV	22	15	30
SHS	20	18	23
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>11</b>	<b>24</b>

**Tableau 7 : % de femmes parmi les membres nommés du CoNRS en fonction des disciplines**

	<b>1992</b>	<b>1996</b>	<b>2000</b>
Math	50	43	29
Phys	12	16	13
SPI	13	14	13
SDU	20	22	25
Chimie	18	21	26
SDV	30	32	38
SHS	36	39	37
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>27</b>	<b>29</b>